

CHARTRE BIODIVERSITÉ



Désherbage

- Utilisation de paillage BRF (Bois Raméal Fragmenté)
- Méthodes manuelles ou mécaniques uniquement, sans recours aux produits chimiques

Gestion des arbres et arbustes

- Conservation des souches et troncs après coupe pour offrir un abri à la faune (environ 4 à 6m)
- Taille des haies et arbustes proscrite du 1er avril au 1er septembre pour préserver la nidification
- Arrosage limité aux 3 premières années suivant la plantation, exception pour la survie du sujet
- Valorisation des déchets verts produits sur site lors des entretiens en haies sèches, compost et paillage

Gestion des tontes et fauchages

- Pas de tonte d'avril à mai pour préserver la floraison printanière
- Conservation d'îlots d'herbe haute grâce à une gestion différenciée des tontes et fauchages
- Hauteur minimum de coupe de 100 mm pour favoriser la rétention d'humidité et la vie du sol
- Tonte de l'intérieur vers l'extérieur afin de permettre à la petite faune de s'échapper en toute sécurité
- Un seul fauchage par an en septembre pour les prairies fleuries pour favoriser la dispersion des graines
- Pas d'arrosage des pelouses dans une démarche de sobriété hydrique et d'adaptation au climat local valable pour l'utilisation d'eau de ville ou puisage dans les nappes phréatiques

Aménagements

- Installation de nichoirs pour les espèces indigènes
- Un espace naturel en prairie fleurie présent sur site
- Plantation d'arbres et d'arbustes indigènes quand cela est possible
- En cas de projet nécessitant la dépose d'arbre ou d'arbuste, le déplacement du sujet sera à privilégier et le remplacement systématique

Gestion de la faune

- Nourrissage des oiseaux de mi-novembre à fin mars uniquement
- Protection des pollinisateurs en limitant le nombre de ruches par site